

Choix du conjoint : l'entre-soi des nantis

Xavier Molénat, Altereco+, 30 avril 2015

« Qui se ressemble s'assemble », telle a longtemps été la loi en matière de choix amoureux. Aujourd'hui, les couples sont moins souvent homogames... sauf parmi les élites.

« Qui se ressemble s'assemble », telle a longtemps été la loi en matière de choix amoureux. Dès 1964, le démographe Alain Girard avait montré que « *la foudre, quand elle tombe, ne tombe pas n'importe où* » mais unissait, bien plus souvent que ne le voudrait le hasard, des individus de même milieu social.

Un déclin global de l'homogamie...

Cinquante ans plus tard, cette logique de reproduction sociale s'est nettement assouplie, selon le sociologue Milan Bouchet-Valat. S'appuyant sur une série d'enquêtes sur l'emploi menées annuellement par l'Insee, il montre qu'entre 1969 et 2011, le nombre de couples (mariés ou cohabitants) homogames a baissé de 30 % à 50 % selon le critère retenu. Le taux de couple endogame du point de vue du diplôme est par exemple passé de 47 % en 1969 à 27 % en 2011. Autre exemple, « *la proportion des couples associant un membre des cadres et professions intellectuelles supérieures (...) et un membre des classes populaires (...) a plus que doublé* », passant de 3 % à 8 % sur le même intervalle.

Ces évolutions résultent pour partie des transformations structurelles de la société française : massification scolaire qui a fortement augmenté le nombre de personnes diplômées, hausse de l'emploi féminin, déclin du nombre d'agriculteurs... Ces transformations n'expliquent pas à elles seules, cependant, la forte baisse de l'homogamie au sein de la population française, qui témoigne donc dans son ensemble d'un degré d'ouverture sociale inédit en matière de choix du conjoint. Le déclin avéré du sentiment d'appartenance à une classe sociale en serait, selon le chercheur, une traduction directe.

... dont se préservent les élites

Cette ouverture n'est pourtant pas généralisée. Milan Bouchet-Valat constate que les diplômés de grandes écoles, loin de se mélanger davantage à la population, ont renforcé leur endogamie entre 1969 et 2011. Cela s'explique, selon lui, par le fait que ces établissements ont été à rebours du mouvement de démocratisation scolaire, « *la part des enfants issus des classes populaires parmi leurs élèves [ayant] baissé plus rapidement que dans la population générale* ». Derrière le diplôme, se cacherait donc une forte homogamie sociale des classes supérieures. Par ailleurs, l'entrée des femmes dans les grandes écoles auparavant réservées aux hommes a pu transformer leurs campus, lieux d'une intense sociabilité, en d'efficaces marchés conjugaux.

Une autre enquête de l'économiste Nicolas Frémeaux montre, elle, que les personnes ayant hérité ou devant hériter d'un patrimoine (qui représente 55 % à 60 % de la population) ont trois fois sur quatre un conjoint qui est dans la même situation. Surtout, cette homogamie patrimoniale croît avec le montant de l'héritage, qu'il ait déjà été transmis ou qu'il soit encore à venir : ceux qui reçoivent le plus de leurs parents ont une tendance beaucoup plus forte à se marier entre eux que ceux qui reçoivent peu. Tirer d'importants revenus de votre activité n'y changera rien : « *les héritiers épousent des héritières (ou l'inverse) et les travailleurs s'attirent mutuellement* », un constat qui n'a guère évolué depuis vingt ans selon

l'économiste. Cet hermétisme peut s'expliquer là aussi en partie par les similarités d'origine sociale, ou encore par les stratégies mises en œuvre par les familles les plus fortunées pour éviter les « mauvais placements ».

Un séparatisme social ?

Les élites scolaires et patrimoniales résistent donc au mouvement général d'affaiblissement des frontières sociales en matière de conjugalité. Compte-tenu du fait que la transmission de patrimoines revient, comme l'a montré Thomas Piketty, à des niveaux très importants en France, il est même probable, selon Nicolas Frémeaux, « *que l'homogamie en termes d'héritage [voie] son importance croître* » au cours des années à venir. Plus globalement, Milan Boucher-Valat voit dans le maintien, voire le renforcement de cet entre-soi amoureux, une possible traduction, sur le plan matrimonial, du « *séparatisme social* » dont les classes supérieures font déjà preuve en matière de revenus (qui ont fortement augmenté) ou de logement (toujours plus ségrégué). La foudre ne tombe toujours pas au hasard, en particulier quand elle frappe au sommet de la pyramide sociale...

Exploitation pédagogique

1. Qu'est-ce que l'homogamie ?
2. En quoi l'expression « *la foudre, quand elle tombe, ne tombe pas n'importe où* » illustre-t-elle l'idée d'homogamie ?
3. Relevez dans le texte les données qui permettent de parler d'un déclin de l'homogamie.
4. Que signifie la phrase soulignée dans le texte ?
5. Comment peut-on expliquer « l'entre-soi des nantis » en matière de choix du conjoint ? *Vous devez mobiliser la notion de réseau social dans votre réponse.*

Corrigé

1. L'homogamie est la tendance à s'unir avec un conjoint du même milieu social que soi. Elle peut être illustrée par l'expression « Qui se ressemble (socialement) s'assemble ». Le milieu social peut être appréhendé par l'appartenance socio-professionnelle, par le niveau de diplôme, de revenu...
2. Cette expression signifie que, bien que le choix du conjoint soit aujourd'hui dicté par le sentiment amoureux (« la foudre ») et non imposé par la famille, les individus ne tombent pas amoureux « au hasard » mais ont tendance à être attirés par des personnes du même milieu social qu'eux.
3. Le texte cite des données montrant un net recul de l'homogamie entre 1969 et 2011, que l'on prenne le critère du diplôme ou celui de la PCS. Par exemple, alors que près de la moitié des couples étaient formés de conjoints ayant le même niveau de diplôme en 1969, ils ne sont plus qu'un quart environ dans ce cas en 2011, soit presque deux fois moins. Inversement, on note une nette augmentation du pourcentage de couples « mixtes » en termes socio-professionnels : « *la proportion des couples associant un membre des cadres et professions intellectuelles supérieures (...) et un membre des classes populaires (...) a plus que doublé* », passant de 3 % à 8 % sur la période.
4. Les élites scolaires et patrimoniales sont les plus diplômés (issus des grandes écoles comme Polytechnique, HEC, ESSEC, ENA...) et les plus fortunés (héritiers d'un patrimoine familial). « L'affaiblissement des frontières sociales en matière de conjugalité » renvoie au recul de l'homogamie. Depuis la fin des années 1960, on observe plus de brassage social, de mélange des catégories sociales dans la société française. Mais ce mouvement n'est pas généralisé : il ne s'observe pas dans les classes supérieures qui cultivent « l'entre-soi ».
5. Les réseaux sociaux dans lesquels les individus s'inscrivent et les formes de sociabilité qu'ils y nouent ont une influence sur la formation des couples. On a plus de chance (en termes de probabilité) de rencontrer et d'être attiré par une personne du même milieu social que soi parce que les lieux et les personnes fréquentés par les individus sont socialement différenciés. C'est le cas par exemple des lieux d'études, de résidence, de loisirs, de vacances... Ainsi, le texte fait référence aux grandes écoles : à l'inverse du mouvement général de démocratisation scolaire, leur recrutement reste très fermé (voire de plus en plus) aux enfants de milieux populaires ; s'y côtoieront donc quasi-exclusivement des jeunes d'origine sociale très favorisée.
Ce « séparatisme social » des classes supérieures peut être analysé comme une stratégie de reproduction sociale : soucieux de transmettre leur capital économique, culturel et social, les plus favorisés entretiennent leur réseau à travers leur participation à des cercles, des événements mondains... qui concourent à l'homogamie (on peut faire référence aux travaux des sociologues Pinçon et Pinçon-Charlot).